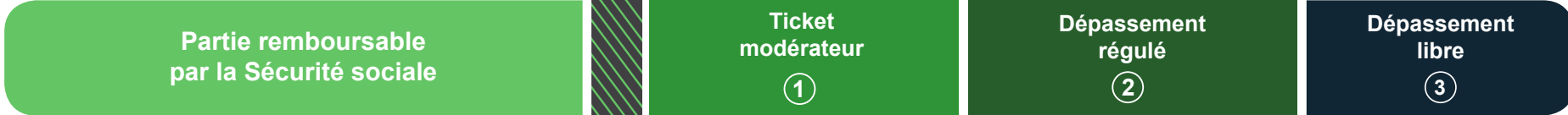


Coût total • C'est ce qui est facturé par le professionnel de santé.

Prix régulé • Il n'existe que sur des «paniers 100% santé» et «paniers maîtrisés». C'est le prix maximum que le professionnel de santé s'engage à respecter. En optique et en audiologie, on parle de prix limite de vente (PLV). En dentaire, on parle d'honoraires limite de facturation (HLF).

Base de remboursement • Également nommé tarif de responsabilité, c'est le tarif sur lequel la Sécurité sociale se base pour calculer sa part de remboursement.



Le **remboursement de la Sécurité sociale** se calcule en appliquant un « taux » à la Base de Remboursement. Pour chaque soin existant, la Sécurité sociale détermine un pourcentage de la Base de Remboursement qu'elle peut rembourser.

Le Reste à charge
peut vous être remboursé par votre complémentaire santé

1 Le Ticket Modérateur
Le **ticket modérateur** qui est une partie du reste à charge, représente la différence entre le tarif de responsabilité et le remboursement de la Sécurité sociale
Remboursement intégral du ticket modérateur par votre complémentaire santé sur quasiment tous les soins depuis la mise en place du contrat responsable.

2 Le Dépassement régulé
*Sur les «paniers 100% santé», ce montant de dépassement est intégralement remboursé par votre complémentaire santé.
Sur les «paniers maîtrisés», le montant remboursé par votre complémentaire santé varie selon les garanties spécifiques de votre contrat.*

3 Le Dépassement libre
C'est le montant restant au-delà du prix limite de vente. Il existe sur les «paniers libres». *Votre complémentaire santé peut le rembourser : le montant de remboursement dépend des garanties spécifiques de votre contrat.*

Participation Forfaitaire (consultation) et/ou Franchise médicale (médicaments et transports)
est la partie du **coût d'un soin que vous ne pouvez jamais vous faire rembourser** (ni par la Sécurité sociale ni par aucune complémentaire).
Cette partie correspond à la contribution solidaire de chaque assuré français au financement du système de soin national.